

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES  
LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs de projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 4'920'000.- pour financer les travaux de réaménagement de la RC 82 (avenue du Tir-Fédéral) entre la route du Lac (RC 1) et l'entrée sud de la galerie de Marcolet, sur les communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens et de Crissier**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 17 novembre 2016 à la salle P001, rue des Deux-Marchés à Lausanne. Elle était composée de Mmes Ginette Duvoisin, Myriam Romano-Malagrifa, Valérie Schwaar (remplaçant Alexandre Rydlo), de MM. Jean-François Cachin, Pierre Volet, Michel Desmeules, Olivier Mayor, Michele Mossi, Laurent Miéville, Jean-François Thuillard, Eric Züger, Jacques Perrin, Martial de Montmollin, Pierre Grandjean (remplaçant François Debluë) et Philippe Modoux, président et rapporteur. Étaient excusés MM. Alexandre Rydlo et François Debluë.

Mme Nuria Gorrite, cheffe du DIRH, était accompagnée de MM. Pierre-Yves Gruaz (directeur général DGMR) et Pierre Bays (chef division infrastructure routière DGMR).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances ; nous le remercions pour son excellent travail.

**2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le périmètre du projet va du carrefour Pré-Fleuri sur la RC 1 - Rte du Lac (carrefour non-compris) jusqu'à la galerie du Marcolet (Pont-Bleu sur voies CFF-Renens non compris), soit un tronçon de 3,4 km. Sur cet axe, l'urbanisation est en fort développement, ce qui va générer du trafic, et le tracé est peu adapté à cette évolution (mobilité douce notamment). Les comptages 2015 montrent des augmentations de 15 à 20%.

Concernant l'organisation du projet qui a plusieurs partenaires (l'EPFL, les communes de Crissier, Chavannes-près-Renens, Ecublens et le canton de Vaud), la DGMR est pilote avec la commune d'Ecublens, avec une délégation de compétence à la commune d'Ecublens des autres partenaires. Pour les études, une pré-convention financière a été signée en juin 2014 ; pour la réalisation, une convention financière est en cours de finalisation.

Les objectifs principaux du projet sont : sécurisation des carrefours et traversées piétonnes ; amélioration de la sécurité et de la fluidité TIM du tronçon ; sécurisation par rapport au m1 ; intégration des mobilités douces, notamment vélos ; amélioration de l'insertion des transports publics ; valorisation paysagère et urbanistique ; assainissement du bruit ; remplacement de l'éclairage public ; entretien de la chaussée.

Le projet et ses améliorations secteur par secteur :

- secteur Pré-Fleury – Raye : réfection des enrobés, pose de bordures granit (chanfreinées), réalisation des deux giratoires, réalisation d'un tronçon de piste mixte Vélos/Piétons ;
- secteur Raye – Crochy : réfection des enrobés, pose de bordures granit (chanfreinées), protection voies m1, réalisation d'une paroi anti-bruit ;
- secteur Crochy – Marcolet : réfection des enrobés, pose de bordures granit (chanfreinées), protection voies m1, réalisation d'un Tronçon de piste mixte Vélos/Piétons.

En résumé, les améliorations du projet sont :

- Amélioration de la sécurité générale sur l'axe ;
- Entretien de la chaussée ;
- Amélioration des conditions de circulation aux nœuds (feux et giratoires) ;
- Améliorations pour la mobilité douce (transversalité Est-Ouest pour les piétons, continuité des itinéraires cyclables Nord-Sud, cheminement mixte sur la Sud du tronçon, éclairé, élargissement du Pont-Bleu) ;
- Valorisation de l'axe : plantations et éclairage ;
- Amélioration par rapport au bruit : revêtement et paroi anti-bruit.

Concernant le trafic et la circulation, au stade définitif, on connaîtra une optimisation des carrefours à feux (Pontet, Bochet et Crochy), une régulation par feux du carrefour de la Cerisaie (m1 + vélos) et des réglages coordonnés avec le trafic m1. En phase chantier, maintien en tout temps d'un trafic bidirectionnel sur l'ensemble du tronçon, travaux sur les carrefours à feux pendant les vacances scolaires et cheminements piétons maintenus au moins sur un côté.

A ce jour, ont été réalisés l'enquête publique et expropriation, la seule opposition ayant été retirée le 2 novembre 2016, reste quelques oppositions à l'enquête expropriation en cours de traitement, les appels d'offres mandats et travaux pour la réalisation sont rentrés. Sont en passe d'être finalisés : l'approbation des plans, la signature de la convention financière. Les travaux pourraient débuter au printemps 2017 et dureront deux ans.

Concernant le financement des communes et de l'EPFL, les montants sont pour Ecublens environ 7'300'000.- CHF, Chavannes-près-Renens environ 1'500'000.- CHF, Crissier environ 500'000.- CHF et l'EPFL environ 800'000.- CHF.

Des ouvrages d'art non intégrés dans cet EMPD sont prévus. Cela concerne principalement le Nord du tronçon, en particulier le Pont-Bleu sur les CFF à la hauteur de la gare de Renens. Avec une participation CFF pour la suppression de la pile existante dans le faisceau de voies. Ces travaux sont prévus à la suite des travaux routiers.

### **3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

*Concernant la mobilité douce au niveau du Pont Bleu, est-il prévu que les piétons et les cyclistes en sens montée Sud-Nord traversent les voies routières, puis empruntent la passerelle, et doivent retraverser les voies pour aller en direction de Renens ?*

Les piétons auront toujours un trottoir privatif côté Est. Les cyclistes qui transiteraient pour aller au Nord du Marcolet devront en effet traverser, pour ceux qui vont descendre vers la gare de Renens, une rampe va être déplacée ce qui permettra d'éviter de retraverser les voies. La traversée est prévue avec des feux.

*Qu'est-ce qui préside au choix entre bande cyclable et piste cyclable ?*

Pour les pistes mixtes et les bandes cyclables, il y a deux paramètres : on regarde s'il y a des itinéraires alternatifs, comme par exemple la possibilité dans le secteur Sud d'emprunter les contre-allées de l'EPFL, dès lors on peut se contenter d'une bande cyclable ; on évalue si la surface d'expropriation nécessaire pour réaliser une piste mixte est importante, dans un projet qui compte d'ores et déjà 12'000 m<sup>2</sup> d'expropriation. Si on peut faire une piste séparée, parce qu'on est sur du terrain public et qu'il n'y a pas d'itinéraire alternatif, on le fait.

*N'a-t-on pas des craintes par rapport à la mixité piéton / cycliste prévue ?*

C'est sur le pont Bleu que cette mixité sera la plus importante, dans un contexte où relativement peu de piétons traversent cet ouvrage, lesquels peuvent par ailleurs traverser de chaque côté comme l'état existant le permet, contrairement aux cyclistes.

*Que va-t-il se passer quand la sortie d'Ecublens sera ouverte : le trafic passera-t-il par-dessus le Motty qui est la voie la plus rapide entre sortie d'autoroute et l'EPFL ?*

Concernant les nouvelles bretelles d'autoroute, le canton et les communes ont posé la condition à l'OFROU que les nouvelles jonctions d'Ecublens et de Chavannes ouvrent en même temps, afin de limiter le transit sur cet axe.

*Dans le texte de l'EMPD il est écrit que certains compromis avec les normes ont dû être faits. Lesquels ?*

Cela concerne notamment les largeurs des voies dans les présélections.

#### **4. EXAMEN DU PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ETAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 4'920'000.- POUR FINANCER LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RC 82 (AVENUE DU TIR-FÉDÉRAL) ENTRE LA ROUTE DU LAC (RC 1) ET L'ENTRÉE SUD DE LA GALERIE DE MARCOLET, SUR LES COMMUNES D'ECUBLENS, DE CHAVANNES-PRÈS-RENENS ET DE CRISSIER**

##### **Article 1**

*L'article 1 est adopté par 12 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions.*

##### **Article 2**

*L'article 2 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.*

##### **Article 3**

*L'article 3 est adopté à l'unanimité des 15 députés présents.*

##### **Vote final sur le projet de décret**

*Par 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions, la commission adopte le projet de décret.*

##### **Vote de recommandation d'entrée en matière**

*La recommandation d'entrer en matière est adoptée par 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions.*

Oron-la-Ville, le 19 janvier 2017

*Le rapporteur :  
(Signé) Philippe Modoux*